

Eviter les éditeurs prédateurs (*predatory publishers*) en 4 points

1. Qu'est-ce qu'une revue prédatrice ou un éditeur potentiellement prédateur ?
 2. En quoi est-ce dommageable de publier dans une revue dite prédatrice ?
 3. Indices de revues et d'éditeurs douteux
 4. Autres éditeurs douteux d'ouvrages, thèses, congrès, articles de promotion
- Liens utiles et listes

1. Qu'est-ce qu'une revue prédatrice ou un éditeur potentiellement prédateur ?

Sur internet, les revues scientifiques prédatrices, ou douteuses, ou parasites, ou illégitimes, ou peu scrupuleuses (*predatory* ou *deceptive journals*), profitent pour la plupart du modèle auteur-payeur de la publication en libre accès (*open access*). Leur but est mercantile, sans chercher à promouvoir ni pérenniser les résultats de la recherche.

Ces revues se soucient peu de qualité ou d'intégrité scientifique. Leur fonctionnement éditorial, ou financier, ou scientifique est opaque. Elles ne répondent pas, ou qu'en partie, aux recommandations éthiques et professionnelles de la publication scientifique — notamment du Committee on Publication Ethics ([COPE](#)) et de l'International Committee of Medical Journal Editors ([ICMJE](#)).

Les articles sont publiés dans un court délai. Le contrôle du contenu scientifique (*peer reviewing*) et des pratiques de certains auteurs est superficiel. Ces revues peuvent héberger des résultats déjà publiés ailleurs (plagiat), de faux résultats, de faux auteurs, des conclusions inacceptables.

En 2017, il y aurait autour de 10 000 revues éditées par plus d'un millier d'éditeurs potentiellement prédateurs. Ces revues et éditeurs douteux sont listés par le site [Stop Predatory Journals](#), créé en janvier 2017. Ce site reprend les listes établies de 2012 à décembre 2016 par Jeffrey Beall (Université de Colorado Denver). Ce site ne prétend pas être exhaustif et n'est pas actualisé.

Vérifiez toujours la qualité d'une revue avant de soumettre ou réviser un article, d'intégrer le comité éditorial, ou de coordonner un numéro spécial.

- Contrôlez si l'éditeur (*publisher*) ou la revue (*journal*) est listé par le site [Stop Predatory Journals](#)
- Si ce n'est pas le cas, ou si vous avez encore des doutes, vous pouvez mener votre enquête à partir des indices du point 3 et partager vos conclusions avec vos collègues.
- Vous pouvez contacter le comité éditorial de la revue avec des questions précises sur le fonctionnement, le processus de révision, les droits d'auteur.
- Vous pouvez aussi contacter les professionnel.le.s de l'information de votre institution, qui étudieront la revue.

2. En quoi est-ce dommageable de publier dans une revue dite prédatrice ?

Le [Code de conduite européen pour l'intégrité de la recherche](#) (*European Code of Conduct for Research Integrity*, 24-03-2017) considère inacceptable tout type de soutien à une revue prédatrice.

Publier dans ces revues douteuses nuit autant à votre réputation qu'à celle de la communauté scientifique, de votre institution, de votre équipe et de vos partenaires cosignataires :

- en étant associé, au travers de la revue, à de fréquentes affaires de mauvaise conduite
- en publiant un article de mauvaise qualité ou mal vérifié par les pairs (*peer reviewing*)
- en cherchant à publier le plus possible d'articles, dans le but d'étoffer un CV.

Cela peut aussi cacher une **mauvaise conduite en recherche** (manquement, inconduite, *research misconduct*, ou *Questionnable research practices*, QRP), voire la fabrication et la falsification de résultats et le plagiat (*fabrication, falsification, plagiarism*, FFP).

Les **évaluations éthiques** deviennent une règle pour les institutions, les agences de financement et certaines revues scientifiques. Publier dans une revue prédatrice sera à terme pris en compte.

Des **réseaux sociaux spécialisés** ([PubPeer](#), [Retraction Watch](#), [The Scholarly Kitchen](#), etc.) débattent de ces revues et rendent visibles les comportements individuels. Comme pour le plagiat, la révélation publique de certaines pratiques peut arriver longtemps après la publication (jusqu'à plus de 30 ans).

3. Indices de revues et d'éditeurs douteux

C'est un ensemble d'observations conjointes ou indépendantes qui, **comme autant d'indices, vous alertera**. Attention : certains indices peuvent être le fait de revues scientifiques jeunes, ou ayant peu de moyens ou manquant d'expérience.

Mode de communication avec les scientifiques : e-mails

- Vantant la réputation mondiale ou internationale de la revue
- Vous flattant
- Vous incitant à être auteur, relecteur (*Referee, Reviewer*), membre du comité éditorial (*Editorial Board Member*), éditeur (*Guest Editor*) d'un numéro spécial (*special issue, research topic...*)
- Vous demandant de recommander des pairs, de proposer à des collègues de rejoindre la revue.

Site web

- Navigation web non fonctionnelle, pages inaccessibles, ou navigation complexe
- Textes avec des erreurs, ou peu soignés, ou copiés d'autres revues
- Textes vantards, déclarant le haut niveau de la revue, la volonté de transmettre la science, l'application de normes (des éditeurs prédateurs se disent adhérents au [COPE](#) ou à l'Open Access Scholarly Publishers Association, [OASPA](#))
- Proposant des conférences, souvent douteuses, qui aboutiraient à des numéros spéciaux
- Pas de politique d'archivage pérenne : ces sites web disparaissent avec leurs articles, rendant le texte intégral introuvable malgré un éventuel référencement dans des bases bibliographiques.

Titres et panel de revues

- Editeur ayant un large panel de revues, dont certaines avec peu ou pas d'articles

- Titre de revue ronflant, ou imprécis, ou identique ou proche de revues sérieuses, ou mentionnant un lieu trompeur (*Canadian, European, British, Australian...*)
- Editeur ayant plusieurs revues sur le même thème avec des titres proches
- Revue éditant chaque année de nombreux numéros spéciaux coordonnés par des scientifiques sollicités : ce type d'édition rend plus difficile le refus des articles.

Comité éditorial (*Editorial Office, Editorial Board, Advisors, Associated Editors, Academic Editors*)

- Inexistant, ou très petit (quelques personnes), ou pléthorique
- Taille du comité inadaptée au nombre d'articles publiés
- Membres non experts du thème, ou non publiant, ou publiant dans des revues douteuses
- Affiliations institutionnelles non indiquées ou imprécises ; adresses e-mails en *gmail, yahoo*
- Membres d'un seul pays alors que la revue se dit internationale
- Même comité ou même rédacteur en chef (*Editor-in-Chief*) pour plusieurs revues de l'éditeur
- Cooptation continue entre membres, *reviewers*, voire même auteurs.

Contacts, domiciliation, nom de la maison d'édition (éditeur, *publisher*)

- Informations d'adresse et de contact inexistantes, insuffisantes ou invérifiables
- Fausse domiciliation, par exemple aux Etats-Unis ou au Canada, via une boîte postale
- Nom trompeur (*Center, Institute, Association, Network*), faisant croire à des missions alors qu'elle n'a aucune activité visible sur le web.

Frais de publication (*fees, article publication charges, article processing charges, APC*)

- Peu ou pas d'information sur les frais de publication
- Très bas ou élevés, ou dépendants du thème
- Paiement en ligne opaque
- Fidélisation par rabais divers des auteurs, *reviewers*, membres du comité.

Notoriété et indexation de la revue (*abstracting, indexing*)

- Fausse déclaration d'indexation dans des bases de données reconnues ou via des outils inappropriés ou faux
- Facteurs de notoriété factices (*misleading metrics*) créés par des sociétés web douteuses
- **Attention** : certaines revues douteuses ont le facteur d'impact de Clarivate Analytics (voir la fiche CoopIST [Le facteur d'impact et ses indicateurs associés pour évaluer la notoriété d'une revue](#)). Clarivate Analytics est aussi confronté à ces revues qui peuvent donner l'illusion du respect de critères de qualité.

Fonctionnement éditorial et scientifique de la revue

- Peu ou pas d'information sur le processus éditorial, la révision, les conseils aux auteurs, la rétractation ou la correction d'articles, les droits d'auteurs
- Révision par les pairs (*peer reviewing*) inexistante ou superficielle (exemple de délai donné aux *reviewers* : 5 à 14 jours)
- Délai d'acceptation des articles très court ou irréaliste, de 5 à 14 jours jusqu'à 1 à 3 mois
- Acceptation de la majorité des articles soumis
- Pas de politique de contrôle permettant d'éviter une mauvaise conduite d'auteurs, ou fausse déclaration d'usage d'outils connus pour détecter des similarités par exemple.

4. Autres éditeurs douteux d'ouvrages, thèses, congrès, articles de promotion

Ouvrages et thèses - Des éditeurs (*self-publishing, vanity press*) contactent scientifiques ou doctorants par e-mail pour éditer leurs travaux sous forme d'ouvrages (papier, e-book, vendu à l'unité à prix élevé). Le contrat d'auteur est imprécis et comporte des points inacceptables.

Congrès douteux (*fake* ou *predatory conference*) - Des sociétés web invitent par e-mail ou par téléphone les scientifiques à des congrès douteux ou qui n'existent pas. Leurs sites utilisent les noms et photos de scientifiques reconnus, et les logos de revues ou d'organisations reconnues ou prédatrices. Ils préinscrivent parfois le scientifique invité. De fastes modalités de réception sont promises. Leur but est d'encaisser le paiement en ligne de l'inscription ou de gagner de l'argent rapidement. Des critères pour identifier les congrès douteux ont été proposés en 2016 par Jeffrey Beall (Université de Colorado Denver) — fichier .pdf dans la rubrique *voir aussi*).

Articles de promotion - Des pseudo-journaux de prestige contactent les scientifiques par e-mail ou par téléphone pour leur proposer un article de promotion illustré, sans forcément indiquer que c'est payant (cher). Sur ces sites souvent peu fonctionnels, les articles ne sont pas toujours en libre accès.

Liens utiles et listes

- ABRC, 2017. Comment évaluer une revue ? www.carl-abrc.ca/fr/comment-evaluer-une-revue/
- Bougault J.D., 2013 (actualisé 2017). Comment se prémunir contre les éditeurs prédateurs. SDIS, INRS, Québec. <http://sdis.inrs.ca/editeurs-predateurs>
- DOAJ (Directory of Open Access Journals). <https://doaj.org/>
- Rédaction médicale et scientifique, actualités des sociétés de rédacteurs et des revues biomédicales (blog, Hervé Maisonneuve). www.h2mw.eu/
- Penser, vérifier, soumettre. <http://thinkchecksubmit.org/translations/french/>
- Stop Predatory Journals, janvier 2017. <https://predatoryjournals.com/about/> - Mise en ligne des critères et des listes issus de l'ancien blog de J. Beall (2012 à décembre 2016, voir ci-dessous).

A noter - pages archives du blog de Jeffrey Beall "*Scholarly Open Access*" fermé en janvier 2017 : https://web.archive.org/web/*/https://scholarlyoa.com/publishers/ - Ses listes *predatory publishers, predatory standalone journals, misleading metrics, hijacked journals* accessibles à <https://web.archive.org/web/20170103170903/https://scholarlyoa.com/>

Cécile Fovet-Rabot

Délégation à l'information scientifique et technique, Cirad

05 Juin 2015, mises à jour 24 janvier 2017, 25 août 2017, 12 décembre 2017, 14 juin 2018

Information

Comment citer ce document :

Fovet-Rabot, C. 2018. *Eviter les éditeurs prédateurs (predatory publishers)*, en 4 points. Montpellier (FRA) : CIRAD, 4 p. <https://coop-ist.cirad.fr/editeurs-predateurs>

Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons : Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International, disponible en ligne.: <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/deed.fr> ou par courrier postal à : Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA. Cette licence vous permet de remixer, arranger, et adapter cette œuvre à des fins non commerciales tant que vous créditez l'auteur en citant son nom et que les nouvelles œuvres sont diffusées selon les mêmes conditions.